

Le Département
et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
des Hauts-de-Seine

présentent



ARTISAN
DU TOURISME
Label
2021

Candidatez avant le
25 septembre 2020



Chambre
de Métiers
et de l'Artisanat
HAUTS-DE-SEINE

www.cma92.fr



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

www.hauts-de-seine.fr

www.artisan-tourisme.fr

Un label

pour promouvoir et valoriser
l'Artisanat du Département auprès
des touristes et visiteurs locaux

Objectifs

Le Label Artisan du Tourisme apporte la reconnaissance

Ce Label, créé par la CMA92 et le Département des Hauts-de-Seine, a pour objectif de promouvoir des artisans qui ont à coeur de proposer des produits de grande qualité : des artisans représentatifs de leur métier et de l'Art de vivre à la française.

Le Label sera attribué pour une période d'un an renouvelable, après une étude attentive du dossier de candidature qui s'articulera autour de quatre axes :

- la représentativité du savoir-faire, l'esprit innovant et créatif de l'Artisan,
- l'entreprise et son offre : originalité, éléments différenciants, valeur ajoutée de l'activité de l'entreprise au regard de la clientèle touristique et de loisirs,
- la production locale,
- les modalités et la qualité de l'accueil du client et le cas échéant, les activités proposées à la clientèle touristique et de loisirs.

Le Département des Hauts-de-Seine dispose d'un Artisanat de qualité. Forts de ce constat, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine et le Département ont décidé de mettre en place le Label "Artisan du Tourisme" dont le but est de promouvoir notre Artisanat auprès de la clientèle touristique.

À travers ce dispositif, trois objectifs principaux :

- mettre en lumière les atouts des artisans de proximité,
- séduire la clientèle touristique,
- faire découvrir les Hauts-de-Seine grâce au savoir-faire et au "savoir-recevoir" de ses entreprises artisanales.

Pourquoi un Label dédié à l'Artisanat et au Tourisme dans les Hauts-de-Seine ?

Outre l'aspect patrimonial de la découverte des métiers, l'Artisanat offre des produits singuliers et authentiques qui participent à la diversité et à l'originalité de la visite touristique.

Ces produits se trouvent non seulement dans les secteurs des Métiers d'Art et de la Création, mais également dans les Métiers de Bouche.

En effet, les Métiers de Bouche viennent compléter le panorama des entreprises à fort potentiel touristique. La dégustation des produits artisanaux de qualité est une activité appréciée par la clientèle locale, nationale et étrangère.



1



Intégrer un réseau
d'artisans de qualité,
représentatifs des
Hauts-de-Seine

2



Augmenter la visibilité
de l'entreprise et
faciliter la rencontre
avec les touristes

3



Bénéficier d'un
accompagnement
personnalisé et d'une
communication ciblée

4



Devenir ambassadeur
du savoir-faire et de
l'Art de vivre à la
française auprès des
visiteurs du territoire

On en parle



La cérémonie de remise du Label au Parc Nautique Départemental à Sèvres

Le 8 novembre 2019 toute la famille « Artisan du tourisme » s'est réunie au Parc Nautique Départemental de l'Île de Monsieur à Sèvres. Au total, 66 artisans ont reçu le précieux Label lors d'une cérémonie en leur honneur.

Tous les labellisés ont été individuellement présentés devant un public constitué d'élus départementaux et communaux, de journalistes et des partenaires de la CMA92. Près de 250 personnes ont assisté à l'évènement et pu déguster et admirer un échantillon des productions des artisans lauréats.

Le site internet

www.artisanatourisme.fr

www.artisanatourisme.fr est le site de la CMA92 entièrement dédiée à la promotion des labellisés. Chaque labellisé bénéficie d'une mise en valeur individuelle par une fiche personnalisée.



www.tourisme92.fr

un relais de premier choix

Le site internet du Département dédié au tourisme :

www.tourisme92.fr a permis une communication permanente et large des entreprises labellisées. Chaque artisan bénéficie d'une fiche présentant son offre, les informations pratiques ainsi que les ateliers et visites organisées. Des newsletters thématiques mettent également en avant ponctuellement les lauréats.



Dans la presse

Le Label a fait l'objet de plusieurs publications dans le TV magazine du Parisien.



Dans les offices de tourisme

Un dépliant présentant le Label a été distribué dans les offices de tourisme avec toutes les coordonnées de chaque artisan labellisé.



Sur les réseaux sociaux





Renseignements

et histoire de votre entreprise

Nom et Prénom :

Activité :

Dénomination sociale de l'entreprise :

SIREN (facultatif) :

Adresse de l'entreprise :

Code postal : Ville :

Téléphone :

E-mail : Site internet :

Répartition de votre clientèle :

- Particuliers %
- Professionnels %

Racontez-nous l'histoire de votre entreprise (*date de création, quel parcours,...*)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Décrivez-nous votre activité, vos produits et/ou services :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Savoir-faire

et originalité de votre offre

Quelle est l'originalité de votre offre, ce qui vous différencie ?

Quelles distinctions avez-vous obtenu ? Labels, prix, récompenses, qualifications ?



Mettez en avant
vos distinctions



Les valeurs

de l'entreprise

Quelles sont les valeurs de votre entreprise ? *Par exemple : proximité, satisfaction client, excellence, partage, qualité, développement durable, innovation, etc...*



Parlons de votre fabrication

Votre lieu de fabrication est-il situé dans les Hauts-de-Seine ? Oui Non

Faites-vous appel à de la sous-traitance ? Oui % Non

• Si oui, où sont situés vos sous-traitants ?

.....
.....

• Si oui, pour quels services/produits ?

.....
.....



Accueil de votre clientèle

Votre Local

Atelier à domicile Atelier indépendant du domicile Boutique

Surface : m²

Pouvez-vous recevoir des clients dans ce local ?

Oui, en permanence Oui, sur rdv uniquement Non

Si oui : capacité d'accueil (*en nombre de personne*) : personnes

Si non, une rencontre est-elle possible dans un lieu extérieur ? Par exemple : exposition, salon, espace mis à disposition, etc.

Oui Non

Votre local est-il accessible en transports en commun ? Oui Non

Votre local est-il situé à proximité d'un site touristique, un monument, un musée ou un site culturel ? Oui Non

• Si oui, lequel :

Internet et les réseaux sociaux

Disposez-vous d'un site internet ? Oui Non

• Si oui : Site vitrine Boutique en ligne





Renseignements complémentaires

Etes-vous présent sur les réseaux sociaux ?

Réseau	Votre lien ou pseudo
<input type="checkbox"/> Facebook	
<input type="checkbox"/> Instagram	
<input type="checkbox"/> Youtube	
<input type="checkbox"/> Autres (à préciser)	

Etes-vous en mesure de communiquer avec une clientèle étrangère ? Oui Non

Si oui, en quelle langue ?

Anglais Espagnol Allemand Autre(s) :

Proposez-vous des activités susceptibles d'intéresser la clientèle touristique ? Par exemple : Visite d'ateliers, portes ouvertes, expositions, salons, ateliers d'initiation, regroupement entre professionnels, partenariat avec des musées ou lieux patrimoniaux, circuits thématiques, etc.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Prenez-vous en compte les aspects de développement durable dans votre entreprise ? Par exemple : Recyclage, emballages fournisseurs, écoproduits, emballages clients, stop pub, dons, valorisation de déchets, tri sélectif, etc.

.....

.....

.....

.....

.....

Contact :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine

Service développement économique et territorial

☎ 01 47 29 43 81/82

@ tourisme@cma-nanterre.fr

www.artisanatourisme.fr

Comment participer



- 1 L'artisan doit au préalable adresser son dossier :

✉ **Par courrier :**

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine Service développement économique et territorial
17 bis rue des Venêts - BP 1410 - 92014 Nanterre Cedex

@ **Par mail :**

tourisme@cma-nanterre.fr
avec objet : #labeltourisme

➡ **Dossier en ligne :**

Sur les sites : www.cma92.fr et www.artisanatourisme.fr

- 2 Un Jury composé de professionnels réunis par la CMA92 et le Département des Hauts-de-Seine sélectionne les labellisés

Accord de confidentialité :

les réponses et informations figurant sur ce document ne seront exploitées que dans le cadre du dispositif Artisan du Tourisme. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant (Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, promulguée le 21 juin 2018, modifiant la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978).

Contact : Service développement économique et territorial
au 01 47 29 43 81/82



www.cma92.fr



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

www.hauts-de-seine.fr

www.artisanatourisme.fr